

Procédure d'admission sur dossier

- directive

- séance
d'information
- site internet

- guide de
constitution du
dossier

- bulletin
d'inscription (en
ligne)

- grille d'évaluation
du dossier

- grille d'évaluation
de l'entretien

- synthèse de
l'évaluation du
dossier

Information

- organiser une séance
annuelle d'information
- mettre à jour la page internet

Constitution du dossier

Conditions
- 30 ans révolus au
1er sept. précédant la
reentrée des cours
- formation sec II
certifiée d'au moins 3
ans
- activité profession-
nelle d'au moins
300%
- Suisse ou permis de
séjour depuis au
moins 5 ans
- formation
francophone
(germanophone) d'au
moins 5 ans ou C2

Inscription & dépôt du dossier

- réceptionner l'inscription et le
dossier (15.10 - 15.12) , puis
les transmettre au jury

- désigner le jury (2 membres,
l'un de la HEP d'inscription, l'autre
d'une autre HEP)

**Constitution du
dossier**
1. exposé des
motivations
2. CV
3. pièce d'identité
4. certificats, diplômes
et attestations
formation continue
5. certificats de travail
6. casier judiciaire
7. taxe d'inscription
(usuelle + Fr. 200.-)
8. évent. permis de
séjour
9. évent. C2
10. évent. pièces
spécifiques

Evaluation du dossier

- organiser et réaliser l'analyse
du dossier

Entretien

- organiser et réaliser
l'entretien (autant que possible
décentralisé)

Préavis

- établir le préavis et le
transmettre, avec le dossier
en retour, à la HEP
d'inscription

Décision

- prendre et communiquer la
décision au candidat

- assurer le suivi de la
décision
- procéder à l'archivage

- assurer la régulation de la
procédure

légende :

- instruments

- chaque HEP

- commission romande

- jury

Création	CPp	Révision		Validation		Signature	Distribution	
Date	07.07.2013	Version	1	Date	10.07.2013			Page 1/1

ADMISSION SUR DOSSIER

Les personnes **non titulaires de l'un des certificats requis** (conformément à l'Ordonnance d'admission du 19 janvier 2016) pour accéder aux études conduisant au Bachelor en enseignement préscolaire et primaire et qui répondent aux critères énoncés ci-après, peuvent suivre une procédure spécifique d'admission sur dossier.

Qui est concerné-e par la procédure d'admission sur dossier ?

L'admission sur dossier s'adresse aux personnes qualifiées dans une profession, titulaires d'un certificat de niveau secondaire supérieur (conformément à l'art. 5, lettre b) de l'Ordonnance d'admission du 19 janvier 2016), désirant se reconvertir dans l'enseignement, et leur permet d'accéder à la formation proposée à la HEP-PH FR.

Les personnes qui ont accès aux études sur la base d'une admission sur dossier ne peuvent en aucun cas bénéficier, en plus, d'une validation des acquis de l'expérience.

Quels sont les critères d'une admission sur dossier ?

L'admission sur dossier est ouverte aux personnes qui répondent **impérativement à toutes les conditions suivantes** :

- être âgées de 30 ans révolus, au plus tard le 1^{er} septembre précédant la rentrée académique ;
- avoir accompli avec succès une formation régulière d'au moins trois ans au degré secondaire II (par exemple : CFC, diplôme de culture générale, maturité professionnelle, maturité spécialisée dans une orientation autre que pédagogie) ;
- attester, après cette formation, d'une activité professionnelle d'un volume cumulé correspondant au moins à 3 années à plein temps ou à un volume équivalent réparti sur une durée de 7 ans au maximum (les périodes d'apprentissage et de stage ne sont pas prises en considération) ;
- être de nationalité suisse ou titulaire d'un permis de séjour pour activité lucrative en Suisse depuis 5 ans au minimum ; et
- avoir bénéficié d'une formation d'au moins 5 années donnée en langue française ou, à défaut, présenter un certificat de réussite d'un examen de maîtrise de la langue française reconnu, correspondant au niveau C2.

Comment se déroule la procédure d'admission sur dossier ?

Une fois déposé, le dossier est transmis à un jury chargé de vérifier l'aptitude de la personne candidate aux études de niveau tertiaire en Haute Ecole pédagogique conduisant à l'obtention d'un Bachelor of Arts in Pre-Primary and Primary Education et d'un Diplôme en enseignement préscolaire et primaire. Le jury analyse le dossier, réalise un entretien avec la personne candidate. Par la suite une épreuve écrite, d'une durée de 2 heures, est organisée, elle ne nécessite aucune préparation particulière. Elle consiste en une prise de position ou une rédaction sur une thématique concernant les domaines de l'éducation ou de la formation dont le sujet vous est distribué le jour même. Le seul matériel auquel vous ayez droit est un dictionnaire de langue française en format papier. Aucune autre information ne vous est donnée au préalable.

Puis le jury formule – avant fin avril – un préavis à l'intention de la commission d'admission de la HEP-PH FR.

L'évaluation de la candidature repose sur des critères communs adoptés par les HEP romandes. Sur cette base, la commission d'admission décide de :

- l'admission ;
- l'admission avec conditions ; ou
- du refus de l'admission.

La décision prise s'applique pour chacune des HEP romandes.

Combien coûte la procédure d'admission sur dossier ?

Outre la finance d'inscription de CHF 100.--, la demande d'admission sur dossier est soumise à un émolument spécifique de traitement du dossier d'un montant de CHF 200.-- (montant à verser en même temps que la finance d'inscription).

Quand et comment peut-on déposer une candidature ?

L'inscription à l'admission sur dossier est ouverte **du 1^{er} novembre au 15 décembre**.

Le dossier doit **obligatoirement contenir les éléments suivants** :

- une lettre d'accompagnement dans laquelle sont exposées dans le détail les motivations du-de la candidat-e ;
- un curriculum vitae ;
- la certification linguistique reconnue de niveau C2 en langue française (pour les personnes qui n'ont pas bénéficié d'une formation d'au moins 5 années donnée en langue française) ;
- la ou les copies du ou des permis de séjour (pour les personnes de nationalité étrangère) ;
- les copies des certificats ou contrats de travail et un document récapitulatif du volume de travail cumulé ;
- les copies des certificats, diplômes et autres titres obtenus, ainsi que des attestations de formations continues suivies.

L'admission sur dossier implique obligatoirement :

- une inscription en ligne ;
- le paiement de CHF 300.-- ; et
- l'envoi par courrier postal :
 - des documents demandés pour toute admission ; accompagnés
 - du dossier spécifique à la demande d'admission sur dossier.